

Compte rendu F3SCT 06 juin 2024

Le DASEN est absent.

La FSU fait une déclaration (cf pj).

FO fait une déclaration portant sur le conflit Israélo-Palestinien ainsi que sur la réforme du Choc des savoirs. FO demande la tenue de groupes de travail portant sur la cellule Stop'Discri et sur le traitement des faits établissements.

Réponses du Secrétaire Général :

La Formation spécialisée doit se réunir une fois par an d'après les textes. En Corrèze, elle se réunit deux fois ce qui montre l'intérêt porté aux conditions de travail. La FSU lui rappelle que dans le règlement intérieur, il est précisé que la FS départementale se réunira 3 fois par an. Le Secrétaire Général dit qu'on peut revoir le RI si la FSU le souhaite. La FSU répond qu'elle demande juste l'application du RI qui a été voté par l'instance.

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du jeudi 25 janvier 2024 :**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation du programme annuel de prévention départemental de l'année 2024**

Il est noté qu'il faut poursuivre la formation sur les troubles musculo-squelettiques en maternelle et qu'il faut solliciter de l'académie la mise en place d'une telle formation. La FSU demande donc comment il est possible de poursuivre une formation dont il faut solliciter la mise en place. Le SG répond que c'est un élément qui a été repris de l'Académie et que c'est certainement parce que la formation n'existe pas encore mais que l'objectif est là. La FSU répond qu'il est louable de poser un objectif mais que ce ne sera pas suffisant pour éviter des TMS aux collègues.

Il est question de solliciter l'Académie pour la mise en place d'une formation sur la manipulation d'extincteurs. La FSU demande à ce que cette formation ne soit pas uniquement à destination, comme habituellement, des nouveaux directeurs mais aussi à destination des chargés d'école et des directeurs déjà en poste. L'ISST répond qu'il y a dorénavant une formatrice académique qui va former des formateurs départementaux afin de toucher un maximum de personnels.

Le PAP est adopté à l'unanimité.

- **Approbation du questionnaire de visite inversée des personnels AESH**

La FSU fait remarquer que la visite qui avait été votée en FSSSCT concernait un PIAL dans son ensemble, et non uniquement les AESH.

Le SG précise que la démarche choisie sera finalement l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des AESH afin de cibler le PIAL qui fera l'objet de la visite inversée.

Le questionnaire est adopté à l'unanimité.

- **Programmation des visites**

Visite de Jean Lurçat : Elle a été décalée pour cause de visite des ateliers par M.Lissac suite à une visite de l'ISST. Compte tenu du nombre important de fiches SST reçues et de la souffrance exprimée par les personnels, la FSU a obtenu du Rectorat que l'infirmière du travail et la psychologue du travail se rendent sur les lieux la semaine prochaine.

La visite devrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2024-2025. Le courrier prévenant le chef d'établissement sera envoyé entre le 10 et le 15 septembre 2024.

Envoi des questionnaires PIAL, Date limite de retour : Les questionnaires seront envoyés mi septembre aux AESH de tout le département. Les AESH référents et les têtes de PIAL en feront la promotion. Le retour devra se faire sous 3 semaines pour une exploitation avant Noël et une visite inversée au premier trimestre 2025.

- **Calendrier des instances** : Il est acté le principe de 3 instances (P2, P3 et P5), ainsi que de 3 GT fiches SST minimum (le premier en P1). En septembre, il y aura un premier GT concernant les questionnaires AESH.

La DSDEN attend l'agenda du Rectorat pour fixer les dates.

- **Bilan des démissions et ruptures conventionnelles**

Il y a eu cette année 4 démissions et 6 RC (2 PE, 3 PLC et 1 AED). La FSU avait demandé si les personnels en ayant bénéficié avaient auparavant fait part de situations de souffrance au travail (par le biais de fiches SST par exemple). Nous n'avons pas pu obtenir ces éléments.

- **Bilan entretiens avec la conseillère RH de proximité**

En 2022-2023, 219 collègues ont eu des contacts avec la CRHP (123 cette année mais il n'y a pas eu de CRHP toute l'année), ce qui représente environ 30% des contacts reçus par les CRHP de l'Académie. 78% sont des femmes, 48 personnes ont entre 41 et 50 ans, 45 ont plus de 50 ans.

45 personnes sont des PE (30 en collègue et 18 en Lycée).

56 demandes concernaient des reconversions.

Ici encore, nous ne pourrions savoir si les collègues ont fait état de souffrances avant de rencontrer la CRHP.

- **Présentation de l'Equipe de Médecine de Prévention.**

Le Docteur Fauret vient remplacer le Docteur Conchard auprès du docteur Reigniez. La psychologue du travail, Mme Brisseau a repris ses fonctions. Mme Haudebault, infirmière en santé au travail vient compléter l'équipe. Elle est aussi formatrice en premiers secours en santé mentale.

- **Intervention de l'ISST**

Il y a une convention entre une association de médecine du travail et le rectorat pour effectuer des visites auprès des enseignants d'ateliers en LP. La FSU fait remarquer que l'année dernière, il avait été fait état d'un écart entre la prestation attendue et la prestation réalisée (non prise en compte des spécificités des postes). L'ISST répond qu'un travail sur ce point est en cours...

L'ISST intervient ensuite sur le périmètre des fiches SST. Il dit que celles-ci doivent être anonymées

et s'appuie sur des textes de la CADA à ce sujet. La FSU explique qu'il s'agit d'une mauvaise interprétation des textes par le conseiller de prévention académique. En effet, c'est juste la copie transmise à un tiers qui ne doit pas permettre d'identifier quelqu'un. A l'administration donc de faire disparaître ces éléments dans la copie.

Pour lui, les faits de violences, qu'ils proviennent d'un élève ou des parents, doivent uniquement faire l'objet d'un fait établissement.

Et pour les problèmes entre personnels ou avec la hiérarchie, il faut saisir Stop'Discri.

Les Organisations Syndicales (sauf le SGEN) se sont toutes opposées à ce que les situations soient uniquement traitées par des dispositifs opaques empêchant un quelconque droit de regard des représentants du personnel.

Par ailleurs, on peut ici remarquer que l'ISST demande d'appliquer une procédure alors que celle-ci ne sera validée (ou pas) qu'à la fin du mois en F3SCT Académique.

- **Questions diverses.**

Le poste de référent autiste départemental est il reconduit? (Il se murmure que Mme Nauche quitterait ses fonctions) Son périmètre géographique d'intervention est il modifié? (Un seul poste est il suffisant pour mener à bien cette mission sur l'ensemble du département).

Il y aura quelqu'un sur le poste. La fiche de poste et le périmètre ne sont pas du ressort de la DSDEN mais du ministère. Cependant, les collègues EDEIS seront formés pour être des relais.

Un CPC ASH est il recruté pour l'année prochaine? Si non, vers qui les collègues peuvent-ils se tourner en cas de problème ou pour un accompagnement Cappei?

Le poste sera pourvu.

Toutes les souffrances ne passent pas par des fiches SST. Est-il possible d'avoir un bilan des contacts pris par les collègues auprès des IEN ?

« Des contacts, il y en a tous les jours, il y en a beaucoup beaucoup. Il faudrait placer un curseur »
Nous n'aurons pas d'autre réponse.

Fiches SST transmises :

Deux fiches SST ont été transmises concernant des élèves perturbateurs. Le SG refuse de les examiner en séance car il s'agit de situations individuelles.

La FSU demande cependant qu'aucun enseignant ne soit laissé seul lors d'une Equipe Educative. Le SG en convient.

La FSU fait ensuite remarquer qu'un élève bénéficiant d'un SESSAD ITEP doit pouvoir bénéficier d'une place en ITEP si nécessaire. Le SG dit qu'il faut engager un travail entre Education Nationale et ARS pour la création de places en ESMS et que ce sera fait au niveau du CSA. Nous le rejoignons sur ce point et nous prendrons notre place dans les GT qui, n'en doutons pas, auront lieu.